

À Provot Laurent

Répondre Répondre à tous Transférer Supprimer Mettre en liste blanche Mettre en liste noire

Bonjour.

Pour information, je vous transmets la question écrite que j'adresse au ministère.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse.

Bien cordialement

Jacques-Bernard Magnier

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "

Date: 20 avril 2020 à 11:31:41 UTC+2

Destinataire: "jb.magnier@senat.fr" <jb.magnier@senat.fr>

Objet: Validation de votre question

Répondre à:



www.senat.fr

ALERTE PAR MÊL

Validation d'une question

La question écrite que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Situation des accueillants familiaux

Question n° 15583 adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé

À publier le : 23/04/2020

Texte de la question : M. Jacques-Bernard Magnier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des accueillants familiaux, dont le statut ne permet ni indemnisation ni prime. Les consignes gouvernementales relatives à leur activité ont été tardives et inappropriées, soulignant une fois de plus la méconnaissance et l'absence de reconnaissance de la qualité des accueils quotidiens offerts à des personnes âgées ou handicapées. Au moment où des indemnisations et des primes sont accordées aux personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), aucune décision nationale ne vient soutenir financièrement les accueillants privés de revenu par l'annulation des accueils. Il lui demande de valoriser la solution alternative au tout établissement qu'est l'accueil familial avec ses apports fondamentaux du quotidien en remédiant à cet état de fait.